

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Questions stratégiques

Renforcement des capacités

RAPPORT DU SOUDAN

1. Le présent document a été soumis par le Soudan*.

L'expression « renforcement des capacités » désigne généralement le développement d'activités et de matériels qui soutiennent l'acquisition de connaissances et de compétences particulières pour mieux comprendre et mettre en œuvre les dispositions de la CITES.

Conformément à la résolution Conf. 19.2, le siège des forces de conservation des espèces sauvages, en coopération avec le bureau du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), a organisé un atelier sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et l'application correcte de la CITES, du 13 au 16 mars 2023 à Khartoum, afin de dispenser une formation sur la Convention, son importance et ses mécanismes d'application.

La formation a regroupé 40 participants, hommes et femmes, de différentes disciplines : agents de protection des espèces sauvages, agents des douanes, agents nationaux d'Interpol, agents chargés de la quarantaine animale et agricole, centre de recherche sur les espèces sauvages, autorité scientifique et organe de gestion.

1. Objectifs :

- avoir une connaissance générale de la CITES ;
- découvrir les mécanismes d'application de la CITES ;
- identifier les espèces terrestres et marines faisant le plus l'objet d'un commerce et couvertes par la Convention ;
- savoir identifier les espèces et détecter les filières de contrebande ; et
- connaître les autorités réglementaires locales, les procédures de délivrance des autorisations (permis) et les entités qui en sont responsables.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

2. Activités de l'atelier

L'atelier comprenait des exposés interactifs, des présentations et des formations pratiques sur les thèmes suivants :

- présentation de l'IFAW ;
- présentation de la CITES ;
- formation sur les permis et certificats CITES ;
- les espèces communes du Soudan ;
- le commerce commun des éléphants et des rhinocéros ainsi que de leurs produits ;
- identifier l'ivoire d'éléphant et les produits qui en sont issus, et les différencier des contrefaçons ;
- les espèces de reptiles communes faisant l'objet d'un commerce ;
- les oiseaux communs présents faisant l'objet d'un commerce ;
- les espèces marines communes faisant l'objet d'un commerce ;
- les requins couverts par la CITES ;
- les espèces végétales communes faisant l'objet d'un commerce ;
- les espèces communes du Soudan faisant l'objet d'un commerce ;
- identification des espèces à l'aide de guides canadiens (en utilisant un iPad), formation pratique à l'utilisation de différents moyens d'identification des espèces (guides de terrain, Internet, etc.) ;
- les législations nationales en vigueur ;
- les procédures locales (certificats et traitement des spécimens confisqués) ;
- préparation relative à la formation à l'inspection ;
- la contrebande d'animaux sauvages ;
- formation à l'inspection des bagages ;
- le traitement des animaux sauvages confisqués et de leurs produits, et les soins des animaux vivants ;
- révision et évaluation ; et
- clôture

Recommandations

L'organe de gestion du Soudan déploie davantage d'efforts pour conserver et réglementer le commerce international de la faune et de la flore sauvages en appliquant la CITES et en obtenant des avis réguliers de l'autorité scientifique. Toutefois, certains défis doivent être relevés, comme les dénombrements réguliers des animaux pour déterminer la tendance des populations afin d'appliquer de meilleurs avis de commerce non préjudiciable et d'élaborer des propositions d'amendement des Annexes si nécessaire. Un soutien technique, logistique et financier serait donc très utile.